

a été en délibération depuis 8 heures jusqu'à 10 heures et demie. Le lendemain, sa majesté a travaillé avec le ministre des affaires étrangères et le ministre de la marine.

M. de St. Aignan a été chargé par le roi des Français d'une mission spéciale en Suisse. Les plénipotentiaires et envoyés extraordinaires suivants ont été nommés: Le baron Durand de Mareuil, à la Haie; le baron Mortier, à Munich; le marquis de Dalmatie, à Stockholm; le baron Alloye de Ciprey, à Francfort; le comte René de Bouillé, à Carlushe.

Le Journal du Havre du 19 contient une lettre de Paris de la veille, où il est dit:

“Je sais de bonne source que la réunion de la Belgique à la France a été résolue dans un conseil de cabinet; et que nous aurons la guerre pour laquelle la France se prépare, et est déjà préparée. Les instructions transmises à M. de Mortemart, notre ambassadeur en Russie, sont de cette teneur.”

Cette assertion ne paraît pas fondée au moment actuel. Il n'y a pas à douter que le présent ministère ne fasse tous ses efforts pour éviter la guerre, quoiqu'en cherchant à l'éviter, il croie nécessaire de s'y préparer. Il a même refusé de recevoir l'envoyé Polonais venu pour demander l'aide de la France. (Il n'y a rien que convenance et prudence dans ce refus, s'il a été fait d'une manière convenable et prudente; c'est à dire de manière à ne point offenser la Russie, et à ne pas ôter tout espoir aux Polonais.)

On assure qu'une armée d'observation se montant à 25,000 hommes, sera bientôt placée sur les frontières du département du Var; et qu'un autre corps d'observation, fort de 50,000 hommes, sera établi sur les bords des Pyrénées. Un troisième corps de 50,000 hommes formera un cordon sur les frontières de la Suisse, et un quatrième corps d'armée de 150,000 hommes sera stationné sur les frontières de France, du côté du Rhin. Le général Clausel, attendu d'Alger de jour en jour, commandera, dit-on, une partie des troupes qui formeront cette quatrième division de l'armée.

Le *Courier Français* dit qu'à une réunion nombreuse de députés, rue Richelieu, il a été unanimement résolu de soutenir dans la chambre, la nécessité de porter le nombre des électeurs à 200,000 au moins; et de fixer la qualification à 200 francs d'imposition directes, et de compléter les collèges dans les départemens où cette qualification ne donnera pas le nombre désiré d'électeurs, en établissant un minimum, et en admettant comme électeurs de droit, les professeurs, les officiers retirés, les avocats, les avoués, les notaires, &c.

Aux dernières dates, la chambre des députés était occupée à discuter le sujet des finances. Les affaires financières du